CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE VEHICULE IMPORTE (Vous êtes un particulier)

Les documents à fournir : merci de lire attentivement ce tableau

Si vous avez une question, n'hésitez pas de nous contacter via notre site (réponse rapide)

Appelez nous sur : 0988043147

Conditions	Documents à fournir	Détails à vérifier sur chaque document	Check
Obligatoire	Mandat à KVS AUTO - Immatriculationcartegrise.fr Cerfa 13757*03 (cf. Page 4 du guide)	Rempli et signé par l'acheteur	
Obligatoire	Demande d'immatriculation d'un véhicule Cerfa 13750*05 (cf. Page 5 du guide)	Rempli et signé par l'acheteur	
Obligatoire	Carte grise étrangère	Complète, avec toutes les parties s'il en existe plusieurs	
Obligatoire	Pièce d'identité en cours de validité	Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (Français OU étranger)	
Obligatoire	Justificatif de domicile de moins de 6 mois (au nom et prénom de l'acheteur et à la bonne adresse)	Pièces acceptées : Facture edf, gaz, téléphone fixe ou portable, dernier avis d'impot, taxe d'habitation, taxe foncière, attestation d'assurance habitation de l'année en cours.	
Obligatoire	Permis de conduire (BSR pour 50cm3 ou voiture sans permis)	En cours de validité. (Français OU étranger)	
Obligatoire pour une immatriculation définitive Pas obligatoire pour un CPI WW	Certificat de conformité (Facultatif pour obtenir un certificat provisoire d'immatriculation CPI WW)	Complet, avec le numéro de réception inscrit dessus. (Ce document se commande directement chez le constructeur ou la marque du véhicule)	
Si véhicule européen	Quitus fiscal	Signé par l'acheteur. Document à retirer au centre d'impôts d'où vous dépendez (Pas besoin de Quitus pour les véhicules de Monaco) (Pas besoin de Quitus pour obtenir un CPI WW)	

Si véhicule Non européen	Déclaration de douane	Document 846A (Pas besoin du 846A pour obtenir un CPI WW)
Si véhicule acheté à un particulier	Certificat de cession	
Si véhicule acheté à un professionnel de l'automobile	Facture d'achat du véhicule (ou certificat de cession)	Tamponnée et signée par le professionnel vendeur
Si votre véhicule a plus de 4 ans (Les 2 roues et voitures sans permis ne sont pas concernés)	Contrôle technique européen de moins de 6 mois	Moins de 2 mois si contre-visite
Si vous êtes hébergé	Attestation d'hébergement Pièce d'identité de l'hébergeur Justificatif de domicile de moins de 6 mois	Signée par l'hébergeur et l'hébergé avec nom et prénom de l'hébergeur, et à la bonne adresse. Pièces acceptées : Facture Edf, gaz, téléphone fixe ou portable, dernier avis d'impôt, taxe d'habitation, taxe foncière, attestation d'assurance habitation de l'année en cours.
Si votre véhicule est en provenance d'Italie	PRA (Certificat de propriété - Certificato di proprietà)	Ce document atteste que le vendeur est bien le propriétaire du véhicule que vous achetez. Il est indispensable et vous est fourni par l'ancien propriétaire italien avec la carte grise.